

PROJET «DE LA RECHERCHE À L’ACTION» (RTA): Utiliser les connaissances pour accélérer les progrès dans l’élimination du travail des enfants et du traite des êtres humains

Mots-clés de la Carte de lacunes de données probantes (CLD) sur la traite des êtres humains

Bienvenue dans le Guide des mots-clés de la Carte de lacunes de données probantes (CLD) sur la traite des êtres humains!

La Carte de lacunes de données probantes (CLD) sur la traite des êtres humains comprend des documents relatifs au traite des êtres humains (rapports ou articles examinés par des pairs) indexés dans l’outil bibliographique. Il convient de souligner que cette carte est compatible avec les ordinateurs et les tablettes, mais pas avec les smartphones. Si vous avez des questions, veuillez nous contacter à l’adresse suivante: rtaproject@ilo.org.

Facteurs

Catégorie	Sous-catégorie	Description
Données démographiques	Statut majoritaire	Cette catégorie examine l’âge (adultes et mineurs) comme facteur de distinction des personnes victimes de traite.
	Genre	Cette catégorie examine la question du genre comme facteur influençant la traite des êtres humains.
	Origine ethnique	Cette catégorie examine l’origine ethnique des victimes comme facteur influençant la traite des êtres humains.
	Identité LGBTQI+	Cette catégorie examine l’identité LGBTQI+ comme facteur influençant la traite des êtres humains.
	Conditions de vie	Cette catégorie examine les conditions de vie (y compris le sans-abrisme et la structure des ménages) comme facteurs influençant la traite des êtres humains.
Gouvernance publique et réglementation	Cadre juridique	Cette catégorie examine le rôle du cadre juridique et l’environnement politique dans la lutte contre la traite des êtres humains.

<i>Gouvernance publique et réglementation (à continuer)</i>	Application de la loi et contrôle	Cette catégorie examine le rôle des autorités chargées de l'application de la loi (police, inspecteurs du travail, etc.) et du contrôle des lieux de travail dans la lutte contre la traite des êtres humains.
	Premiers intervenants	Cette catégorie examine le rôle des premiers intervenants (y compris les professionnels de la santé et les responsables de l'application des lois) impliqués dans l'identification et la réponse aux pratiques d'exploitation résultant de la traite des êtres humains.
	Cadre institutionnel et gouvernance	Cette catégorie examine le rôle du cadre institutionnel, de la capacité institutionnelle et des conditions de bonne gouvernance dans la lutte contre la traite des êtres humains.
	Documentation légale et droits	Cette catégorie examine la confiscation des pièces d'identité et l'accès aux droits (tels que des soins de santé abordables et de qualité) comme facteurs influençant la traite des êtres humains.
	Négociation collective	Cette catégorie examine la négociation collective – à savoir toutes les négociations entre un employeur, un groupe d'employeurs ou une ou plusieurs organisations d'employeurs, d'une part, et une ou plusieurs organisations de victimes, d'autre part, pour: i) déterminer les conditions de travail et d'emploi; et/ou ii) régler les relations entre les employeurs et les victimes; et/ou iii) régler les relations entre les employeurs ou leurs organisations et une ou plusieurs organisations de victimes – comme facteur influençant la traite des êtres humains. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 .
	Liberté syndicale	Cette catégorie examine la liberté syndicale – soit le droit des victimes et des employeurs à créer et à rejoindre les organisations de leur choix – comme facteur influençant la traite des êtres humains. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 .
Marché du travail	Demande de main-d'œuvre	Cette catégorie examine la demande locale de main-d'œuvre (par secteur d'activité, rural/urbain, etc.) comme facteur influençant l'offre et la demande de traite des êtres humains.

<i>Marché de travail (a continué)</i>	Informalité	Cette catégorie examine l'économie informelle comme facteur influençant la traite des êtres humains.
	Recrutement de main-d'œuvre	Cette catégorie examine les pratiques et les conditions de recrutement de main-d'œuvre (telles que le logement chez l'employeur) comme facteurs influençant la traite des êtres humains.
	Structure économique et chaînes d'approvisionnement	Cette catégorie examine les structures économiques (infrastructures, éducation, technologies, transports, services, etc.) et les chaînes d'approvisionnement comme facteurs influençant l'offre et la demande de traite des êtres humains.
	Diligence raisonnable et codes de conduite	Cette catégorie examine les rôles des pratiques de diligence raisonnable et des codes de conduite dans la lutte contre la traite des êtres humains au sein des chaînes d'approvisionnement. La diligence raisonnable désigne un ensemble de critères et de paramètres en matière de respect des droits humains, et se réfère également à un ensemble de pratiques analytiques utilisées pour évaluer le niveau et le type de risques et/ou avantages liés à un partenaire commercial potentiel.
	Agglomération d'entreprises	Cette catégorie examine l'agglomération d'entreprises (lorsqu'entreprises et habitants se retrouvent concentrés dans des villes ou autour de pôles de compétitivité) comme facteur influençant la traite des êtres humains.
Protection sociale et moyens de subsistance	Violence	Cette catégorie examine la violence, la violence fondée sur le genre et les abus (y compris les abus émotionnels et sexuels, ou le viol) comme facteurs influençant la traite des êtres humains.
	Auteurs de la traite	Cette catégorie examine les trafiquants et les bandes criminelles organisées comme facteurs influençant la traite des êtres humains.
	Abus de substance	Cette catégorie examine les abus de substances comme facteur d'influence de la traite des êtres humains.
	Accès au crédit	Cette catégorie examine l'accès au crédit comme facteur influençant la traite des êtres humains.
	Accès à l'éducation	Cette catégorie examine l'accès à l'éducation comme facteur influençant la traite des êtres humains.

<i>Protection sociale et moyens de subsistance (à continué)</i>	Accès aux services essentiels	Cette catégorie examine l'accès aux services essentiels (eau, électricité, etc.) comme facteur influençant la traite des êtres humains.
	Accès aux soins de santé	Cette catégorie examine l'accès aux services de santé et aux prestations de santé comme un facteur influençant la traite des êtres humains.
	Changement climatique	Cette catégorie examine le changement climatique et la dégradation de l'environnement comme facteurs influençant la traite des êtres humains.
	Crises	Cette catégorie examine les crises dans les pays d'origine et/ou de destination (économiques, humanitaires, etc.) comme un facteur augmentant la vulnérabilité à la traite des êtres humains.
	Corruption	Cette catégorie examine la corruption dans les pays d'origine et/ou de destination comme un facteur influençant la traite des êtres humains.
	Troubles	Cette catégorie examine les troubles (civiques, politiques, etc.) dans les pays d'origine et/ou de destination comme un facteur augmentant la vulnérabilité à la traite des êtres humains.
	Tutelle/Placement	Cette catégorie examine le placement et la tutelle des enfants, y compris le travail des parents, comme un facteur influençant la traite des êtres humains résultant à des fins de travail et d'exploitation sexuelle des enfants.
	Technologie et réseaux sociaux	Cette catégorie examine la technologie, les réseaux sociaux/plateformes digitales en tant que facilitateurs de la traite des êtres humains.
	Assurances	Cette catégorie examine l'accès aux assurances (une forme de mécanisme d'adaptation des ménages) comme facteur influençant la traite des êtres humains.
	Pauvreté/Richesse des ménages	Cette catégorie examine la pauvreté ou la richesse des ménages comme facteurs influençant la traite des êtres humains.
	Autre protection sociale	Cette catégorie examine les politiques, programmes ou projets de protection sociale ne figurant pas dans la catégorie «Protection sociale et moyens de subsistance» comme facteurs influençant la traite des êtres humains.
Migration	Voies migratoires/Trafic de personnes	Cette catégorie examine l'accès aux voies migratoires, au retour et à la réintégration, la demande d'asile ou

<i>Migration (a continué)</i>		le trafic de migrants comme facteurs influençant la traite des êtres humains.
	Migration	Cette catégorie examine les migrations internes et internationales comme facteurs influençant la vulnérabilité au traite des êtres humains.
	Envois de fonds	Cette catégorie examine les envois de fonds (à savoir les transferts de revenu depuis l'étranger) comme facteur influençant la traite des êtres humains dans le pays d'origine.
Développement des compétences	Niveau d'alphabétisation et d'éducation	Cette catégorie examine le niveau d'études et d'alphabétisation des victimes comme facteur influençant la vulnérabilité à la traite des êtres humains.
	Rattrapage scolaire et formation professionnelle	Cette catégorie examine le rôle du rattrapage scolaire (également connu sous le nom d'éducation de compétences de base, d'éducation préparatoire ou de remise à niveau scolaire et de la formation professionnelle dans un métier ou artisanat) dans le renforcement de la résilience au traite des êtres humains et la promotion du rétablissement des survivants.
	Accompagnement familial, compétences de vie	Cette catégorie examine le rôle de l'accompagnement familial et de la formation aux compétences de vie dans le renforcement de la résilience au traite des êtres humains.
	Accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC)	Cette catégorie examine l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le renforcement de la résilience au traite des êtres humains et dans la lutte contre la traite des êtres humains.
	Autonomisation économique des femmes	Cette catégorie examine le rôle des investissements dans l'autonomisation des femmes comme facteur améliorant leur participation à la population active, augmentant la richesse des ménages et réduisant la vulnérabilité au traite des êtres humains.
	Orientation et information des migrants (avant le départ/à l'arrivée)	Cette catégorie examine le rôle des séances d'orientation et de la fourniture d'information aux migrants (avant le départ/à l'arrivée) dans le renforcement de la résilience à la traite des êtres humains.
	Langue	Cette catégorie examine les compétences linguistiques et les informations disponibles pour les migrants dans leur langue natale comme facteur d'influence sur la traite des êtres humains.

Santé et sécurité	Handicap	Cette catégorie examine le handicap (à savoir les personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres, conformément à l'Article 1, § 2 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées) comme facteur influençant la traite des êtres humains.
	Interventions de santé	Cette catégorie examine les interventions des professionnels de la santé et/ou des médecins comme facteur de lutte contre la traite des êtres humains.
	Interventions psychosociales	Cette catégorie examine le rôle des interventions psychosociales auprès des individus, ce qui inclut une combinaison de bien-être psychologique et de liens sociaux (p. ex., réseaux familiaux et communautaires) comme facteur renforçant la résilience à la traite des êtres humains et promouvant le rétablissement des survivants.
Attitudes et sensibilisation	Attitudes envers la traite des êtres humains	Cette catégorie examine l'évolution des attitudes et des normes familiales et sociales à l'égard des communautés/premiers intervenants comme facteurs influençant la traite des êtres humains.
	Renforcement des capacités	Cette catégorie examine les programmes de renforcement des capacités et les interventions visant à développer les compétences (conçues pour les communautés/premiers intervenants) à des fins de prévention de la traite des êtres humains et de protection.
	Communication et plaidoyer	Cette catégorie examine les initiatives de communication et la promotion des activités de sensibilisation comme facteurs de lutte contre la traite des êtres humains.
	Contrôle et évaluation	Cette catégorie examine le rôle des initiatives de contrôle régulier dans la lutte contre la traite des êtres humains.
	Études de prévalence	Cette catégorie examine la prévalence de la traite des êtres humains.
	<i>Attitudes et sensibilisation (à continué)</i>	Médias (médias et justice sociale/journalisme d'investigation/expositio

	n et sensibilisation aux médias)	
--	----------------------------------	--

Résultats

Catégories	Sous-catégories	Description
Prévalence/ incidence		Cette catégorie examine, en tant que résultat, la prévalence ou de l'incidence du traite des êtres humains.
Paradigmes du Protocole de Palerme	La prévention	Cette catégorie examine les activités de prévention qui peuvent être mises en place au niveau mondial, régional, national ou communautaire. Pour plus d'informations, veuillez consulter le Protocole de Palerme .
	Protection	Cette catégorie examine la protection des êtres humains victimes de traite, y compris les services complets et immédiats d'assistance sociale, de soins médicaux et de rétablissement après un traumatisme, ainsi que d'un soutien à une réintégration durable . Pour plus d'informations, veuillez consulter le Protocole de Palerme .
	Poursuite	Cette catégorie examine les efforts de poursuites judiciaires, y compris l'adoption et la mise en œuvre de législations et de politiques adéquates pour tenir les trafiquants responsables de leurs actes criminels. Pour plus d'informations, veuillez consulter le Protocole de Palerme .
	Partenariat	Cette catégorie examine (la portée) des partenariats contre la traite des êtres humains aux niveaux communautaire, national, régional et international. Pour plus d'informations, veuillez consulter le Protocole de Palerme .
Composante de la traite	Actes	Cette catégorie examine les actes de traite des êtres humains, notamment le recrutement, l'hébergement ou le transport d'une personne à des fins d'exploitation. Veuillez vous référer à l'article 3(a) du Protocole de Palerme pour plus d'informations.
	Moyens	Cette catégorie examine les moyens de la traite des êtres humains, notamment le recours à la force, à la fraude ou à la coercition. Le schéma coercitif peut inclure des menaces de recours à la force, la manipulation de dettes, la rétention de salaires, la confiscation de documents d'identité, la coercition psychologique, l'atteinte à la réputation, la manipulation de la consommation de substances

<i>Composante de la traite (a continué)</i>		addictives, les menaces à l'encontre d'autres personnes ou d'autres formes de coercition. Veuillez vous référer à l'article 3(a) du Protocole de Palerme pour plus d'informations.
	Finalité	Cette catégorie examine la finalité de la traite en se concentrant sur les pratiques d'exploitation, notamment le travail forcé, la servitude pour dettes, le travail des enfants, la servitude domestique, l'exploitation sexuelle des adultes et des enfants. Veuillez vous référer à l'article 3(a) du Protocole de Palerme pour plus d'informations.
Types d'exploitation	Traite aux fins de travail forcé/travail forcé/exploitation par le travail forcé	Cette catégorie examine la traite à des fins de travail forcé en tant que crime défini par le Protocole de Palerme ou le travail forcé sous toutes ses formes en tant que résultat. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Protocole de Palerme et aux lignes directrices de la CIST .
	La traite des enfants	Cette catégorie examine la traite, c'est-à-dire le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant de moins de dix-huit ans à des fins d'exploitation (y compris l'exploitation sexuelle des enfants). Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'article 3 du Protocole de Palerme et aux lignes directrices de la CIST .
	Mariage des enfants	Cette catégorie examine les mariages d'enfants, c'est-à-dire tout mariage dont au moins l'une des parties est âgée de moins de 18 ans. Veuillez vous référer à la documentation de l'UNICEF .
	Traite à des fins de servitude domestique et/ou de mariages forcés	Cette catégorie examine la traite à des fins de servitude domestique, qui est extrêmement difficile à détecter parce que le travail est effectué dans des domiciles privés, et les mariages forcés. Pour une description plus détaillée, veuillez vous référer au Rapport mondial sur la traite des personnes en 2022 et au rapport de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).
	Traite à des fins d'exploitation sexuelle/exploitation sexuelle commerciale forcée	Cette catégorie examine la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou l'exploitation sexuelle forcée à des fins commerciales en tant que résultat. Veuillez vous référer aux définitions du Protocole de Palerme et aux estimations mondiales de l'esclavage moderne .
	Groupe cible	Genre

	Groupes vulnérables	Cette catégorie examine les groupes vulnérables, notamment les LGBTQI+, les groupes autochtones, les enfants des rues, les minorités ethniques, les personnes handicapées, les réfugiés et les demandeurs d'asile, en tant que victimes de la traite des êtres humains.
	Origine ethnique	Cette catégorie examine, en tant que critère de sélection/résultat, l'origine ethnique de la personne soumise au traite des êtres humains ou de leur foyer.
	Statut migratoire	Cette catégorie examine, en tant que critère de sélection/résultat, le statut migratoire de la personne soumise au traite des êtres humains.
	Travailleurs informels	Cette catégorie examine, en tant que critère de sélection/résultat, les personnes soumises au traite des êtres humains au sein de l'économie informelle.
	Statut socioéconomique	Cette catégorie examine le statut socio-économique.
Environnement favorable	Normes sociales/Attitudes envers la traite des êtres humains	Cette catégorie examine la création d'un environnement favorable en changeant les normes sociales et les attitudes à l'égard de la traite des êtres humains dans les communautés/parmi les premiers intervenants en tant que résultat.
	Cadres juridiques	Cette catégorie examine, en tant que résultat, la promotion d'un environnement favorable à travers la modification des cadres juridiques et des politiques relatives au traite des êtres humains.
	Stratégies	Cette catégorie examine les politiques régionales, nationales et/ou internationales.
	Accès aux services préventifs	Cette catégorie examine la création d'un environnement favorable en augmentant l'accès des victimes aux services de prévention.
	Accès aux mesures de protection	Cette catégorie examine, en tant que résultat, la promotion d'un environnement favorable à travers l'amélioration de l'accès des victimes aux services de protection, y compris un soutien durable à la réintégration .
	Accès aux mécanismes de réparation	Cette catégorie examine, en tant que résultat, la promotion d'un environnement favorable à travers l'amélioration de l'accès des victimes aux mécanismes de réparation.
Santé	Physique	Cette catégorie examine, en tant que résultat, la santé physique des victimes.

<i>Santé (a continué)</i>	Santé psychosociale et mentale	Cette catégorie examine la santé psychosociale des victimes (une combinaison de bien-être psychologique et de liens sociaux).
	Santé et sécurité au travail	Cette catégorie examine la santé au travail, les conditions de travail, la santé et la sécurité en tant que résultat.

© Organisation internationale du Travail - 2023

Publié en juillet 2023

Sous licence [Creative Commons Attribution 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).

Ce document a été produit dans le cadre du projet de l'OIT «De la recherche à l'action» (RTA) (GLO/18/20/USA). Il a été financé par le Département du Travail des États-Unis d'Amérique (USDOL) dans le cadre de l'accord de coopération no IL-32462-18-75-K. Cent pour cent des coûts du projet RTA sont financés par des fonds fédéraux, pour un total de 3,360,000 dollars des États-Unis. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Département du travail des Etats-Unis d'Amérique. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.